





Intitulé du projet :

Le développement durable – en référence à la fiche projet (maximum 2 points, critères non cumulables)	/2
Le projet permet de répondre à :	
\square un enjeu du développement durable (1 seul critère sur 1 domaine)	0
\Box à plusieurs enjeux du développement durable (au moins un critère sur plusieurs domaines)	1
\square à tous les enjeux du développement durable (au moins 1 critère par domaine)	2
Le partenariat (maximum 3 points, critères cumulables)	/3
Le projet associe :	
\square les bénéficiaires ultimes du projet (usagers, habitants et consommateurs)	1
\square un nombre restreint d'acteurs issus d'un seul secteur d'activité (hors prestataires)	0
\square un ou plusieurs acteurs privés et/ou publics, issus de divers secteurs d'activités (hors prestataires)	2
Efficacité économique, environnementale et sociale (maximum 6 points, critères cumulables)	/6
Le projet :	
☐ contribue au maintien ou à la création d'emplois	/2
☐ se base sur un diagnostic ou une étude de marché pour mieux prendre en compte les spécificités du territoire (économiques, humaines, patrimoniales,)	/2
territoire (économiques, humaines, patrimoniales…) ☐ développe de nouveaux services à la population ou aux entreprises ou facilite l'accès aux services	/2
□ developpe de nouveaux services à la population ou aux entreprises ou lacilité l'acces aux services	
L'innovation (maximum 6 points, critères cumulables)	/6
Il s'agit d'une innovation :	
\Box technique,	/1
\square de gouvernance,	/1
\square dans la méthode de mise en œuvre,	/1
Elle relève :	
\square de l'amélioration de l'existant,	/1
\square de la mise en place d'un service ou d'un produit nouveau,	/1
☐ d'une expérimentation,	/1
Elle rayonne :	
☐ sur le territoire du GAL	/1
\square sur le territoire du département ou de la région	/1
□ au-delà de territoire régional	/1
L'effet levier de l'aide LEADER (maximum 4 points)	/4
Sans le soutien financier de LEADER, le projet : (points non cumulables)	
\square se réaliserait mais pas immédiatement et différemment	/1
\square ne se réaliserait pas.	/2
Le projet sera : (2 points cumulables)	
\square pérennisé sur le territoire	/1
□ répond à un besoin avéré	/1
Présentation du projet (maximum 4 points, critères cumulables)	
☐ Le porteur s'est investi personnellement dans son projet	/1
\square Le porteur a préparé sa présentation orale	/1
☐ Les réponses apportées aux questions sont pertinentes	/2
TOTAL	/25

BAREME D'AIDE LEADER:

De 0 à 5 points, le dossier n'est pas sélectionné.

De 6 à 12 points, le projet est aidé à hauteur de 50% du montant maximum réglementaire de FEADER Exemple : L'instruction réglementaire conclue à un maximum d'aide FEADER attribuable de 10 000 €*. Une aide FEADER de 5000 € est attribuée au porteur de projet.

De 13 à 18 points, le projet est aidé à hauteur de 75 % du montant maximum réglementaire de FEADER. Exemple : L'instruction réglementaire conclue à un maximum d'aide FEADER attribuable de 10 000 €*. Une aide Leader de 7 500 € est attribuée au porteur de projet.

De 19 à 25 points, le projet est aidé à hauteur de 100% du montant maximum réglementaire de FEADER

Exemple : L'instruction réglementaire conclue à un maximum d'aide FEADER attribuable de 10 000 €*. Une aide Leader de 10 000 € est attribuée au porteur de projet.

Commentaire

^{*} après application des modalités de financement de la fiche action dont les plafonds, des règles d'autofinancement et régimes d'aide d'Etat